

Monsieur le Bourgmestre,

Des journaux belges ont relaté un jour de cette semaine-ci qu'une jeune fille séquestrée par les Boches en 1914 et transférée ensuite au delà du Rhin ainsi qu'un jeune homme déporté en Allemagne il y a plusieurs années se sont évadés, la première de la maison où on la retenait, le second d'un camp où il était astreint à de durs travaux viennent de rentrer chez eux.

Cette nouvelle a causé une vive impression en Belgique et n'a pas manqué de raviver les angoisses et les inquiétudes des gens d'Andenne dont un proche a disparu.

Malgré les affirmations du Bureau des renseignements aux prisonniers, nos concitoyens persistent à croire que les 50 disparus et dont une trentaine sont portés comme morts parce que leur famille a signé l'acte de décès, n'ont pas été fusillés, mais qu'ils ont été déportés.

La légende qui consiste à prétendre que ces malheureux

Monsieur le Bourgmestre  
de la ville  
d'Andenne.

malheureux ont été passés par les armes et enterrés dans la propriété Godin, légende qui repose sur un prétendu ordre des soldats exécutés, ne tient pas debout.

N'a-t-on pas été jusqu'à dire que M<sup>r</sup>. Allard, ancien commis des aides, a été inhumé dans son jardin!!

Nous avons toujours soutenu, et nous continuons à l'affirmer; il n'y a qu'un moyen de mettre un terme au cauchemar qui étirent bon nombre de familles andennaises; c'est d'exhumer les cadavres enterrés à la Meuse. Il ne serait probablement plus possible d'identifier ces cadavres, mais il suffirait de compter les crânes qui s'y trouvent, ce qui permettrait de connaître le chiffre de manquants à l'Etat civil.

Si le chiffre relevé, ajouté à celui des inhumés au cimetière communal, correspond, à quelques unités près, au nombre renseigné comme manquant à l'appel, on serait amené à conclure que tous nos gens sont en terre d'Andenne.

Si, au contraire, on constate une différence de 30 à 40 corps, on ne peut qu'en déduire que nous avons raison.

Et alors, étant donné ce que nous disions en commençant, il y aurait lieu de prier le Gouvernement de faire procéder à une enquête approfondie en Allemagne en vue de retrouver les traces de nos infortunés parents.

Nous nous permettons donc d'insister auprès de vous pour que, vous rendant à nos instances, vous donniez des instructions afin que ce travail s'effectue sans plus de retard.

Le bruit s'est répandu qu'il entrerait dans vos intentions de donner satisfaction à l'opinion publique qui désire ardemment voir s'éclaircir ce mystère qui plane sur notre infortunée cité. Mais on ajoute que vous attendez que le monument à élever à la mémoire de nos victimes et de nos héros soit édifié pour y opérer le transfert des corps, ceux-ci, d'après la décision des autorités communales, reposeront définitivement sous ce monument.

Nous pensons pour notre part, que cet emplacement est mal choisi pour la sépulture de nos martyrs et que le cimetière serait pour eux une sépulture plus digne. De cette façon tous ceux qui sont tombés sous le fer homicide de l'ennemi, dormiraient côte à côte leur dernier sommeil.

Etant donné les considérations que nous mettons en avant, vous n'hésitez plus un seul instant. Monsieur le Bourgmestre, à accorder cette faveur bien légitime à ceux de nos concitoyens qui sont toujours dans l'incertitude au sujet de leur proche.

Vous vous acquerez ainsi des titres impérissables à l'affection et à la reconnaissance de la ville d'Andenne.

Veuillez agréer, Monsieur le Bourgmestre avec nos sincères remerciements, l'expression de nos sentiments respectueux.

Un groupe de familles éprouvées

Andenne, le 20 juin 1920.